

RAPPORT N° 02/2-20
au Conseil Municipal

OBJET

RENFORCEMENT DES RESSOURCES EN EAU DU BRULE
ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE DU REFOULEMENT LACROIX-BRULE

APPROBATION DU PROGRAMME

AUTORISATION D'ENGAGER LA PROCEDURE
DE MISE EN CONCURRENCE ET DE SIGNER LE MARCHE

DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY

Situé sur la zone haute de la Commune, le village du Brûlé -localisé à une altitude supérieure à celle du Réservoir «Lacroix»- est actuellement desservi en eau à partir des captages du Bras des Merles et du Bras Maho situés respectivement aux altitudes 880 mètres et 950 mètres.

Les eaux de ces captages sont traitées à la Station du Brûlé qui dispose d'une capacité de stockage de 200 m³.

La production de ces ouvrages, limitée à 350 m³/ jour en période d'étiage sévère ne permet plus la desserte continue de la population pendant ces périodes et la capacité de stockage n'assure qu'une sécurité de distribution de 12 heures en période de forte consommation.

Afin de pallier ces insuffisances et de permettre la poursuite de l'urbanisation du secteur, il s'avère nécessaire d'en renforcer les ressources en eau et les capacités de stockage.

Les études menées à ce jour préconisent un renforcement de ces ressources à partir de celles disponibles à la Station de Traitement de Bellepierre par la création en première phase d'un nouveau dispositif de refoulement à partir du site du Réservoir Lacroix vers le village du Brûlé. Les ouvrages à réaliser comprennent une station de pompage sur le site du Réservoir Lacroix, une canalisation de refoulement et un réservoir de stockage dont le coût estimé au stade du programme est de 762 000,00 € HT.

Afin de réaliser cette opération, je vous propose de retenir un maître d'œuvre après engagement d'une procédure de consultation avec mise en concurrence et négociation, conformément à l'Article 74.2 du Code des Marchés Publics ; la mission à exécuter («mission témoin» au sens de la Loi MOP) comprend les éléments suivants :

- AP (Avant-Projet),
- PRO (Projet),
- ACT (Assistance à la passation de Contrats de Travaux),
- VISA (Visa d'études d'exécution),
- DET (Direction de l'Exécution des contrats de Travaux),
- AOR (Assistance lors des Opérations de Réception et pendant l'année de garantie de parfait achèvement).

RAPPORT N° 02/2-20

La rémunération provisoire de cette mission de maîtrise d'œuvre est estimée à 84 200 € HT.

La procédure prévoit l'intervention d'un Jury chargé d'émettre un avis sur les candidats au regard de leurs références, compétences et moyens -le titulaire du marché étant désigné, en final, par le Conseil Municipal-.

La composition du Jury, fixée à l'Article 25 du Code des Marchés Publics, est la suivante :

- Maire (Président) ou son représentant,
- 5 membres titulaires élus par le Conseil Municipal en son sein,
5 membres suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- Receveur Municipal,
- représentant du Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,
- peuvent y être adjointes des personnalités désignées par la PRM (Personne Responsable du Marché -Maire-), en raison de leur compétence dans la matière faisant l'objet de la mise en concurrence.

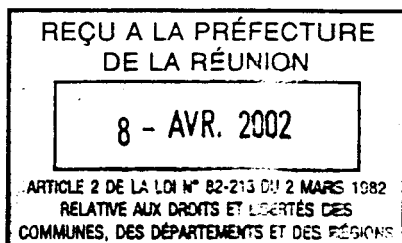
Je vous demande donc :

- d'approuver le programme d'études de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation du dispositif de refoulement «Lacroix-Brûlé» ;
- de m'autoriser à engager une procédure de consultation de maîtres d'œuvre avec mise en concurrence, conformément à l'Article 74.2 du Code des Marchés Publics ;
- d'autoriser la signature du marché par mon Délégué ou moi-même avec le candidat retenu ;
- de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Jury.

Les crédits sont prévus au Budget Annexe de l'Eau.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 02/2-20
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 27 mars 2002**

OBJET

**RENFORCEMENT DES RESSOURCES EN EAU DU BRULE
ETUDES DE MAITRISE D'ŒUVRE DU REFOULEMENT LACROIX-BRULE**

APPROBATION DU PROGRAMME

**AUTORISATION D'ENGAGER LA PROCEDURE
DE MISE EN CONCURRENCE ET DE SIGNER LE MARCHÉ**

DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics, notamment l'Article 74.2 ;

Sur le RAPPORT N° 02/2-20 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur GRONDIN Pascal, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, 2° Aménagement du Territoire, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(6 abstentions, dont 2 votes par procuration)**

ARTICLE 1

Approuve le programme d'études de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation du dispositif de refoulement «Lacroix-Brûlé».

ARTICLE 2

Autorise le Maire à engager une procédure de consultation de maîtres d'œuvre avec mise en concurrence en application de l'Article 74.2 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 3

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le marché avec le candidat retenu.

(au scrutin secret)

ARTICLE 4

Procède à l'élection des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Jury constitué pour examiner les candidatures présentées à l'occasion de la procédure de mise en concurrence, comme suit :

* Nombre de bulletins

- collectés	42
- blanc	0
- nul	0

* Suffrages

- exprimés	42
- obtenus	

(confer ci-après)

Titulaires

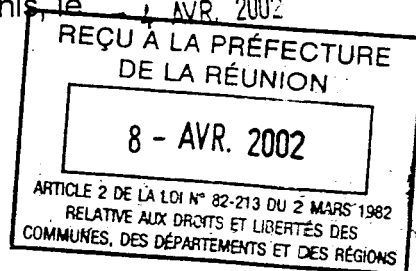
- FOURNEL Dominique	42
- FOURTOY Jean-Pierre	42
- GRONDIN Pascal	42
- LAURET Antoine Henri	42
- ARMAND Alain	35

Suppléants

- SAMY Freddy	42
- LAW KI Rose-May	42
- PEPIN Josiane	42
- PAYET Jean-Claude	42
- NALEM Edith	35

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 4 AVR. 2002

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



Handwritten signature

Site du Réservoir
REYDELLET



Site du Réservoir
COUDERC

Station de pompage à
construire

Site du Réservoir
LACROIX

Canalisation de
refoulement à poser

Réservoir à construire

